

## **1/ Le budget 2012 : 8 412 M€**

- dont **7 066 M€** (84%) pour **les crédits de personnel** (CAS pension compris pour 2 121 M€)
- dont **1 346 M€** (16%) pour **les crédits d'investissement et de fonctionnement courant**.

## **2/ Les crédits de personnel**

**Hors CAS pension, les dépenses de personnel devraient enregistrer une baisse de 0,4% entre 2011 (LFI établie à 4 965 M€) et 2012 (LFI après amendement établie à 4 945 M€) soit une variation de – 20 M€.**

CAS compris, la hausse prévisible de 76 M€ des crédits de personnel (+1,1% par rapport à 2011) provient de l'augmentation du CAS pension (+4,7%, soit 96 M€ par rapport à 2011).

## **3/ Le plafond d'emplois: 116 251 ETPT**

Les suppressions d'emplois estimées pour 2012 à 2 438 ETP correspondent à un taux de non-remplacement des départs en retraite de **65,9%**.

## **4/ Les crédits de fonctionnement et d'investissement (hors titre 2)**

La lettre de cadrage du Premier ministre du 11 mai 2010 prévoit une baisse de 10% des dépenses de fonctionnement et d'intervention sur la période 2011-2013.

Pour la seule année 2012 :

- Hors périmètre des loyers budgétaires, ces crédits enregistrent une baisse de – 96 M€ (soit – 8% par rapport à la LFI 2011).

Les crédits HT2 accordés à la DGFIP pour 2012 s'élèvent donc à **1 346 M€**.

La structure des dépenses de fonctionnement et d'investissement est particulièrement rigide et contrainte :

- **38% (509,5 M€) de dépenses immobilières**, dont 243 M€ de loyers budgétaires, 150 M€ de loyers commerciaux et charges locatives, 40 M€ d'investissement, 37,5 M€ d'énergie et fluides, 30,5 M€ de charges de nettoyage et gardiennage, 8,5 M€ de taxes immobilières.

C'est grâce à un effort de réduction des surfaces, et du nombre de sites en zone urbaine, que la DGFIP parvient à brider l'évolution spontanément dynamique de ces dépenses. La fusion permet en effet une rationalisation des surfaces dévolues aux services ainsi qu'une réduction du coût d'occupation du parc immobilier ;

- **37,5% (504,3 M€) de dépenses « métiers »**, qui sont composées de dépenses, par nature, fortement contraintes et se partagent à parts égales entre d'une part, les dépenses d'affranchissement et de frais d'impression et, d'autre part, des dépenses informatiques (investissement et micro-informatique). La dépense d'affranchissement est particulièrement rigide (une part significative relève des missions exercées pour le compte des collectivités locales) et connaît une croissance spontanée. Ces dépenses sont d'une sensibilité forte car touchant directement les usagers du service public. Les crédits informatiques permettent d'assurer notamment la maintenance des applications « métiers » et l'investissement nécessaire à l'informatisation des procédures fiscales et comptables. Les dépenses de micro-informatique s'élèvent quant à elles à près d'une cinquantaine de millions d'euros ;

- **19% (259 M€) de dépenses de fonctionnement courant**, qui ont déjà bénéficié des économies liées à la politique de mutualisation des achats initiée par la DGFIP. Elles comprennent pour l'essentiel des dépenses de télécommunications, de frais de déplacement et de changement de résidence, de subventions relatives à l'action sociale, de fournitures et matériel de bureau, et de mobilier ;

- **5,5% (73,2 M€) de dépenses «autres »** (relatives aux frais de justice, frais bancaires, remises versées aux débiteurs de tabac) qui s'imposent à la DGFIP sans possibilité d'action.

### Un budget en évolution par rapport à 2011

Évolution à structure courante	LFI 2011		PLF 2012 (après examen à l'assemblée nationale)		% 2011/2012	% 2011/2012
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Données en M€</i>						
<b>TOTAL</b>	<b>8 464</b>	<b>8 451</b>	<b>8 430</b>	<b>8 412</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>- 0,5 %</b>
<i>dont :</i>						
Titre 2 (hors CAS)	4 965	4 965	4 945	4 945	- 0,4 %	- 0,4 %
CAS Pensions	2 025	2 025	2 121	2 121	4,7 %	4,7 %
<b>TOTAL TITRE 2</b>	<b>6 990</b>	<b>6 990</b>	<b>7 066</b>	<b>7 066</b>	<b>1,1 %</b>	<b>1,1 %</b>
<b>TOTAL HORS TITRE 2</b>	<b>1 474</b>	<b>1 461</b>	<b>1 364</b>	<b>1 346</b>	<b>- 7,5%</b>	<b>- 7,9%</b>
<b>Total HT2 hors loyers budgétaires</b>	<b>1 212</b>	<b>1 199</b>	<b>1 121</b>	<b>1 103</b>	<b>- 7,5%</b>	<b>- 8,0%</b>